



Le point sur ce qui se passe dans votre village

Sens unique au centre du village : à vos crayons et tablettes !

Cela fait maintenant plus de six mois qu'a débuté la période test d'expérimentation du sens unique au centre du village.

Conformément à l'engagement, il s'agit désormais de faire le point sur les avantages et les inconvénients de ce changement. Une consultation de la population morillonnaise et extérieure à Morillon est en cours, soit sur questionnaire papier en mairie, soit en téléchargeant l'application Vooter, et en renseignant le code groupe Morillon. Il est possible de répondre par Vooter jusqu'au 21 avril, tandis que les adeptes du crayon disposent jusqu'au 30 avril pour remplir le questionnaire papier. La restitution des résultats se fera courant mai. Soyez nombreux à donner votre avis !



Budget 2021

Lors du conseil municipal du 8 avril 2021, la conformité du compte administratif 2020, la conformité du compte de gestion 2020, et le budget primitif 2021 faisaient l'objet d'un vote par les élus. Ces trois points ont été adoptés à l'unanimité.

Pour 2021, les élus se sont prononcés pour ne pas augmenter les impôts locaux et conserver les taux appliqués en 2020. Notre rôle pour 2021, en tant que collectivité est de participer à la relance de l'économie en privilégiant les investissements, tout en étant très vigilant en termes de dépenses compte tenu des baisses de recettes subies sur 2020/2021 liées à la crise sanitaire.

Sur 2021, les travaux les plus impactant au niveau budgétaire sont l'aménagement de la maison de santé et la mise en conformité et réhabilitation du restaurant la Covagne, pour lesquels des emprunts ont été contractés sur 2020.

S'agissant des frais d'étude, 2021 est une année clé avec la finalisation du dossier de réouverture de l'école du Visigny, et l'aménagement de la voirie entre le rond-point de Verchaix et la base de loisirs du Lac bleu.

Dans le prochain bulletin municipal, un bilan sera fait sur les points budgétaires majeurs de l'année 2020, et une note de synthèse sur le budget primitif 2021 sera mise en ligne sur le site de la mairie fin avril.



Attribution des subventions aux associations

Le soutien aux associations est primordial durant cette période difficile. Lors du vote du budget primitif 2021, ce ne sont pas moins de 75 000€ qui ont été prévus pour les subventions aux associations. Ce montant est en hausse de 16% par rapport aux dépenses réelles pour les subventions en 2020, ceci malgré la chute des recettes communales.

Le tissu associatif a lourdement pâti de la crise sanitaire, et nombreux sont les Morillonnais et Morillonnaises qui ont ressenti le manque de lien social et de convivialité.

Par ce soutien financier, nous voulons que les associations soient promptes à redémarrer leur activité, dès que les mesures pour endiguer la pandémie seront levées.



L'été se prépare pour la base de loisirs

Depuis l'ordonnance du 19 avril 2017 entrée en vigueur au 1er juillet 2017, la loi oblige à faire un appel à concurrence pour toute occupation du domaine public. La base de loisirs du Lac bleu ne fait pas exception. C'est la raison pour laquelle un « appel à manifestation d'intérêt » base de loisirs du Lac bleu et occupation du domaine public a été lancé le 8 février. Le cahier des charges a été préparé par la commission tourisme, publicité en a été faite par voie de presse, et l'ensemble des informations dont le cahier des charges ont été mis en ligne sur le site de la mairie.

La commune a décidé de proposer un contrat de 6 ans, avec une première année de période probatoire. La période de 6 ans permet aux prestataires de pouvoir investir plus sereinement dans leur activité, et la période d'essai leur permet de se retirer après un an si l'activité n'est pas assez rentable, ou permet à la commune de mettre fin au contrat si le cahier des charges n'est pas respecté.

Les critères de sélection étaient bien sûr connus des candidats et portés dans le cahier des charges avec la notation correspondante, à savoir :

1/ Originalité, pertinence et crédibilité du projet noté sur : 40 / 100

2/ Respect de l'environnement et impact paysager, pour limiter l'impact écologique et intégrer l'activité dans le cadre naturel du site, noté sur : 30 / 100

3/ Multi-saisonnalité, appréciée au regard de la diversité des activités proposées par le candidat sur les quatre saisons, et pas uniquement les deux mois d'été, noté sur : 30 / 100

Les candidats avaient jusqu'au 8 mars pour déposer leur dossier complet, et 8 candidatures ont été reçues pour 7 lots proposés. La commission s'est réunie les 15 et 29 mars pour procéder à la notation des candidats et a exercé le souhait de pourvoir 4 lots, et de ne pas attribuer 3 lots (lot 3 avec 3 candidats, lot 2 avec 2 candidats et lot 6 avec 1 candidat), car les candidats ne répondaient pas aux critères de l'appel à manifestation d'intérêt. En date du 8 avril, le conseil municipal a délibéré, en entérinant le choix de la commission à 10 voix pour, 3 voix contre, et 2 abstentions.

A noter, la loi prévoit que l'occupation du domaine public est toujours octroyée à titre précaire et l'occupation peut être stoppée du jour au lendemain (problème de sécurité...) et ce, sans droit à l'indemnité.



Ouverture prochaine de la Covagne...

Le 11 février, le conseil municipal a délibéré sur le principe que la soumission de l'exploitation de la Covagne se fasse sous la forme d'une délégation de service public (DSP) pour les 6 prochaines années. L'intérêt d'avoir recours à une délégation de service public est de garantir l'ouverture du restaurant toute l'année (fermeture annuelle limitée à 2 mois maximum). Les candidats ont eu jusqu'au 2 avril pour déposer leur dossier de candidature. Les travaux de mise aux normes et d'accessibilité, de réhabilitation des cuisines, ont débuté en décembre 2020 et seront terminés courant mai. Conformément à la procédure de DSP, une phase d'analyse et de négociation va débuter lundi 19 avril, qui prendra fin début juin. La délibération pour le choix du candidat sera prise début juin et permettra à l'exploitant d'ouvrir avant juillet, en fonction, bien sûr, des conditions sanitaires.



Elections conseillers régionaux et départementaux les 20 et 27 juin 2021

Les élections approchent ! Si vous êtes électeur sur la commune de Morillon et souhaitez être assesseur lors de ces scrutins, veuillez contacter l'accueil de la mairie pour vous inscrire. Chaque créneau durera deux heures. Les assesseurs siègent aux côtés du Président du bureau de vote et s'assurent bénévolement du bon déroulement et de la régularité du vote : vérification de l'identité, faire signer la liste d'émargement, tamponner la carte électorale.

Personnel communal

Annie Mulatier rejoint début mai l'équipe du personnel communal en tant qu'assistante polyvalente accueil et comptabilité, à la suite du départ de Nathalie Aleya pour la mairie de Samoëns.

Vincent Pasquier a été recruté pour remplacer Julien Duroc, responsable des services techniques, qui part à la Direction Technique Départementale en Vallée du Haut-Giffre. Vincent quittera sa Normandie début juillet, pour débuter sans tarder ses nouvelles fonctions sur Morillon.

Nous souhaitons à tous pleine réussite dans leur nouvelle mission, et la bienvenue aux deux nouvelles recrues morillonaises.

Pour recevoir les prochaines éditions Info MORILLON par courriel, veuillez adresser votre demande à : accueil@mairie-morillon.fr

Pour tout savoir en temps réel : Facebook Mairie de Morillon et www.mairie-morillon.com

Document réalisé par l'équipe du conseil municipal

